



Aperçu des mesures par groupe de tâches

Annexe du communiqué de presse du 29 janvier 2025

Résumé

- Le Conseil fédéral prévoit des mesures **dans tous les groupes de tâches**, en fixant à chaque fois des priorités. Il entend notamment agir dans les domaines où des incitations inopportunes sont créées (par ex. effets d'aubaine, taux de subventionnement élevé), qui enregistrent une très forte croissance (contributions de la Confédération à l'AVS ou à la réduction des primes) ou dans lesquels la Confédération est déjà très, voire trop engagée (principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale).
- Le Conseil fédéral propose au total **59 mesures**, dont 23 peuvent être appliquées sans modification légale. Bien qu'elles ne fassent pas partie du programme mis en consultation, ces mesures sont brièvement commentées dans le rapport.
- Compte tenu de l'effet des mesures qui n'exigent pas de modification légale, le programme du Conseil fédéral permettra d'obtenir un **volume d'allègement de 2,7 milliards de francs** en 2027 et **de 3,6 milliards de francs** en 2028. Près des deux tiers de ce montant proviendront toutefois de mesures exigeant des modifications légales. La charge directe que ce programme fera peser sur les cantons est inférieure à ce que proposait le groupe d'experts.
- Les dépenses de la Confédération **continueront d'augmenter**, même après la mise en œuvre des mesures d'allègement. Ces dernières servent à garantir en premier lieu **le financement des dépenses liées à la prévoyance sociale et à l'armée, qui vont croissant**.

Prévoyance sociale

Plus du tiers du budget de la Confédération est consacré à la *prévoyance sociale* (2026 : 32 milliards de francs, dont 16 pour l'AVS). La forte croissance de ce groupe de tâches et l'absence de financement durable font que les autres dépenses de la Confédération sont en permanence sous pression. Des réformes structurelles sont déjà prévues dans le secteur de la prévoyance sociale, abstraction faite du programme d'allègement budgétaire 2027. Dans le cadre de ce programme, le Conseil fédéral entend réduire un peu la croissance des contributions fédérales, sans diminuer pour autant les prestations. À cet effet, il dissociera les contributions de la Confédération à l'AVS de l'évolution des dépenses de cette assurance sociale. Cette mesure n'accroîtra certes que marginalement la nécessité de réformer l'AVS, mais elle aura un effet immédiat sur la stabilité des finances fédérales. Dans le domaine de la santé, le Conseil fédéral entend piloter et freiner la croissance des coûts à partir de 2028, en fixant des objectifs de coûts dont dépendront les contributions de la Confédération à la réduction individuelle des primes. Dans le domaine de l'asile, le Conseil fédéral prévoit d'intégrer plus rapidement dans le marché du travail les réfugiés, les personnes admises à titre provisoire et les personnes en quête de protection (statut S). Les forfaits globaux que la

Confédération alloue aux cantons à titre d'indemnisation sont versés à l'heure actuelle pour une durée de 7 et 5 ans. Le Conseil fédéral souhaite abaisser cette durée à 4 ans.

Trafic

La Confédération dépense chaque année plus de 11 milliards de francs pour le *trafic*. Pour alléger les finances fédérales, il est prévu de différer un peu les investissements dans l'infrastructure de transport. Cet ajournement vaudra tant pour les projets fédéraux (infrastructure ferroviaire, routes nationales) que pour les contributions octroyées par la Confédération aux infrastructures de transport cantonales (routes cantonales, projets d'agglomération). Les projets en cours seront en principe menés à terme comme prévu. Pour le reste, le maintien de la qualité et l'exploitation *primeront* l'aménagement du réseau routier. Dans le domaine du transport régional de voyageurs, le Conseil fédéral entend relever le degré de couverture des coûts. Cette mesure permettra de réduire légèrement les contributions publiques (Confédération et cantons). Enfin, le Conseil fédéral ne veut plus soutenir les aéroports régionaux qu'en fonction des intérêts de la Confédération. De même, il entend renoncer aux aides financières nouvellement prévues en lien avec le transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs (notamment les trains de nuit) et l'électrification du trafic local. Le Conseil fédéral a trouvé une autre solution pour financer l'installation de systèmes de propulsion alternatifs dans les véhicules destinés au transport régional de voyageurs, si bien que les contributions fédérales pourront être versées dès 2025.

Formation et recherche

Le groupe de tâches *Formation et recherche* a enregistré une forte croissance ces dernières années, la Confédération y consacrant désormais plus de 8 milliards de francs par an. Les mesures d'allégement prévues à cet égard visent à augmenter la contribution financière des utilisateurs (par ex. hausse des taxes d'études), à réduire le nombre d'instruments et de canaux d'encouragement ainsi que les taux de subventionnement (réduction des contributions octroyées au Fonds national suisse, à Innosuisse et à la recherche de l'administration fédérale), ou encore à mieux respecter les compétences des cantons ou du secteur privé (contributions à des projets menés dans les hautes écoles ainsi qu'aux secteurs de la formation professionnelle et de la formation continue).

Climat, énergie et environnement

Pour ce qui est de la *politique climatique* et de la *politique énergétique*, le Conseil fédéral entend accorder la priorité aux instruments d'encouragement acceptés par la population en 2023 (décarbonation ainsi que programme d'impulsion de remplacement des installations de production de chaleur et mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique) en augmentant temporairement la part du produit de la taxe sur le CO₂ affectée au financement de ces encouragements. En contrepartie, le Programme Bâtiments, qui existe de longue date, ne sera pas reconduit en raison des risques d'effets d'aubaine qu'il comporte. Pour la même raison, le Conseil fédéral prévoit également de supprimer l'aide directe aux entreprises qui réalisent des projets pilotes et des projets de démonstration. Enfin, les dépenses en faveur de certaines tâches communes de la Confédération et des cantons seront revues à la baisse.

Agriculture

Dans l'*agriculture*, le Conseil fédéral ne veut pas toucher aux subventions qui ont une incidence directe sur le revenu agricole. Il propose toutefois de supprimer ou de réduire les subventions qui vont à l'industrie de transformation au lieu de profiter aux paysans (aides à la production animale, mise aux enchères des contingents tarifaires, contributions à l'élimination des déchets d'abattage), les mesures spécifiques aux produits qui bénéficient déjà d'une

protection douanière (promotion de la qualité et des ventes), ainsi que les mesures dont le subventionnement trop élevé par la Confédération est à l'origine d'incitations inopportunes (contributions à la qualité du paysage couvrant 90 % des coûts).

Coopération internationale

Dans le domaine de la *coopération internationale*, le Conseil fédéral entend définir de nouvelles priorités dans les années à venir (suspension des dépenses jusqu'en 2030). De ce fait et eu égard aux décisions les plus récentes du Parlement quant à la réduction de certaines dépenses par rapport au budget 2025, le Conseil fédéral devra revoir les priorités qui ont été fixées dans le message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028. Il communiquera les détails de ces modifications dans le message concernant le programme d'allègement budgétaire 2027.

Culture et sport

Au niveau de la *culture* et du *sport*, le Conseil fédéral compte procéder à des réductions ponctuelles de l'encouragement, ou revoir à la baisse certaines aides financières de grande ampleur. Il est possible de réduire les effets d'aubaine dans différents domaines (par ex. en abaissant les taux de subventionnement). Par ailleurs, les subventions octroyées à titre d'*aide à la presse* seront moins élevées qu'à l'heure actuelle. Les médias imprimés étant en perte de vitesse par rapport à d'autres canaux, le Conseil fédéral entend limiter le subventionnement à la distribution quotidienne de la presse régionale et locale et en exclure celle de la presse associative et de fondations, moins importante pour la formation de l'opinion. En outre, il compte redimensionner les services de la SSR destinés aux Suisses de l'étranger et en assurer le financement exclusivement au moyen de la redevance de réception.

Sécurité

Ces prochaines années, les dépenses de *sécurité* afficheront une hausse considérable, due à la croissance des dépenses de l'armée. Le Conseil fédéral n'entend prendre que deux mesures dans ce domaine : aucune prestation ne sera biffée, mais les utilisateurs devront en supporter les coûts (les cantons devront ainsi financer eux-mêmes les contrôles aux frontières dans les aéroports et les établissements d'affectation des personnes astreintes au service civil).

Finances et économie

Le Conseil fédéral prévoit aussi des mesures dans le domaine des *finances* et de l'*économie*. Pour ce qui est de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques, il entend ainsi revenir au montant en vigueur avant la hausse de 2022. La réforme avait pour objectif de permettre à la Confédération de réaliser des économies équivalentes dans la péréquation des ressources ; or c'est le contraire qui s'est produit, la Confédération versant aujourd'hui bien davantage d'argent aux cantons. Pour des raisons similaires, le Conseil fédéral entend également renoncer à des apports supplémentaires de la Confédération au fonds de développement régional. Le système de péréquation financière comprend déjà des instruments qui permettent de soutenir les régions structurellement désavantagées.